

Décisions du Maire

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Roger MORAND, Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Patricia MUSLER, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Christophe CAPRON, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Sandrine DUCOS, pouvoir à Gérard BLOC ;

Hanifé OZKAN, pouvoir à Isabelle LAVEST ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Philippe BARRAU ;

Étaient absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Claire LOPEZ a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	29	4	33	0

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Décisions du Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui permet au Conseil Municipal de déléguer certaines de ses compétences, limitativement énumérées, au Maire ;
Vu l'article L. 2122-23 du CGCT qui dispose que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal ;
Vu la délibération n°260328_6 du 28 mars 2026 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant que ces décisions doivent être rapportées lors des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

La Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises :

DCM n°	Date	Objet	Montant (HT)
2026-52	30/06/2026	Accord cadre relatif à la location et l'entretien des vêtements de travail	Lot 1 : 16 500,00 € Lot 2 : 54 000,00 €
2026-55	30/06/2026	Étude faisabilité technique et financière Églises Saint-Genès et Saint-Jean	38 125,00 €
2026-56	30/06/2026	Travaux de reconstruction du mur de soutènement rue Prosper Marilhat - prolongation de location de la grue	8 250,00 €
2026-58	29/06/2026	Convention d'occupation à titre temporaire du logement 1 rue Pasteur à la Croix Rouge	
2026-59	25/06/2026	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment à usage école de danse – Avenant 4 transfert de marché à la SAS Croisé d'Archi	
2026-60	03/07/2026	Bail commercial dérogatoire 6 rue du Pirou	Loyer annuel HT 1 948,95 €
2026-61	07/07/2026	Bail commercial dérogatoire 2 rue du Pirou	Loyer annuel HT 3 065,38 €
2026-62	07/07/2026	Virements de crédits entre chapitre n°2 - Budget Principal	
2026-64	23/07/2026	Accord cadre pour le transport des élèves des écoles primaires et maternelles vers les structures municipales et intercommunales	
2026-65	27/07/2026	Acceptation d'un don Festival Coutellia 2026 – Obtention d'un prix	300,00 €
2026-66	07/08/2026	Acquisition d'un véhicule utilitaire benne	24 500,00 €
2026-67	07/08/2026	Aménagement de l'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage	9 000,00 €
2026-69	28/08/2026	Déconstruction du bâtiment sis 26 rue Durolle – Avenant 2	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** des décisions rapportées ci-dessus.



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 063-216304303-20260922-260922_24-DE



CM 22.09.2026
Délibération n°24

VOTES	POUR	33	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,

Le président de séance, Maire,

Claire LOPEZ



Francis ROUX



Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026



ID : 063-216304303-20260922-260922_24-DE

